

ASSEMBLEE DE CORSE

7 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2018

20 ET 21 DÉCEMBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**SPORT - INDIVIDUALISATION DES CREDITS DANS
LE CADRE DES DISPOSITIFS D'AIDE A LA REALISATION
ET A LA RENOVATION D'EQUIPEMENTS
ET DE MOBILIERS SPORTIFS - 4EME RAPPORT 2018**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Ce rapport, en application du règlement des aides SPORT (*Chapitre 2 : la pratique sportive - Dispositif 1 : aide à la réalisation et à la rénovation des équipements sportifs et Dispositif 2 : aide à l'acquisition de biens mobiliers sportifs*) adopté en date du 31 mai 2018, concerne **8 opérations** destinées à améliorer les conditions d'accueil et de développement des activités physiques ou sportives.

Ces opérations, présentées dans le tableau annexé, sont portées par 5 communes et 2 EPCI.

Chaque taux de financement appliqué est en conformité avec le taux maximum relatif au territoire concerné.

Le montant à affecter par opération étant supérieur à 210 000 €, ce rapport nécessite de disposer de l'autorisation de l'Assemblée de Corse.

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur cette proposition d'individualisation relative à **8 opérations d'investissement** pour un montant total de subvention de **3 090 754 €**.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.